DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

Nombre de Conseillers
en exercice : **14**

L'an deux mille seize et le six octobre à 14 h 00, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu figurant sur la convocation, sous la Présidence par interim de Monsieur Maurice REY

N°2

Objet : Engagement de la démarche de PAPI pour le bassin versant de l'Huveaune

PRESENTS *: Madame ALZEAL, messieurs FABRE, SOMA, ROCCHIA, OLLIVIER, AMOUROUX (mandat de Mme RAVEL), AGOSTINI, COLOMBANI (mandat de Mme GABRIEL), NEGRETTI, CATTANEO.*
EXCUSES : Messieurs ROYER-PERREAUT, REVEST et RASTELLO.

Monsieur Christian Ollivier rapporte :

Du fait de ses statuts, le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune est maître d'ouvrage d'études et de travaux relatifs à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Porteur du Contrat de Rivière signé le 28 octobre 2015 par près de 50 structures dont l'Etat, et animateur d'une gestion intégrée et concertée, notre syndicat s'implique particulièrement dans le volet relatif à la gestion quantitative du ruissellement et des inondations du Contrat.

Malgré une inquiétante situation actuelle de sécheresse, le SIBVH reste très vigilant quant à la vulnérabilité du bassin versant :

- en engageant l'extension de son territoire d'intervention (travaux d'entretien, adhésion de nouvelles communes, DIG sur affluents),
- en pilotant divers projets intégrant des objectifs de réduction de vulnérabilité,
- en formulant des avis sur des projets d'aménagements pouvant interagir avec les cours d'eau, et sur l'applicabilité des réglementations, dont le PPRI,
- en participant depuis 2014 à la construction de la SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation) animée à l'échelle de la Métropole par l'Etat,
- en contribuant en 2016 à la préparation de l'exercice « ORSEC » piloté par le Préfet.

Le SLGRI prochainement arrêtée par le préfet devra être déclinée d'un point de vue opérationnel à l'échelle de chaque bassin versant, par les outils « PAPI » (programme d'actions de préventions des inondations), permettant la mise en œuvre d'études et de travaux à une éligibilité aux aides financières de l'Etat. Inscrit dans le programme d'actions du Contrat de Rivière, il apparaît à présent nécessaire de poursuivre l'engagement de notre syndicat en lançant sans plus tarder la démarche de « PAPI d'intention » pour le bassin versant de l'Huveaune, première phase aboutissant ensuite à un « PAPI travaux ». Il s'agira donc dans un premier temps de réaliser une étude d'amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité (étude référencée D.1.1 dans le programme d'actions du Contrat de Rivière).

Afin de réaliser cette action, l'équipe technique du syndicat sera appuyée par une chargée de mission dont 50% du temps de de travail seront alloués à ce sujet.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et dans le même esprit de concertation que celui avec lequel le SIBVH a piloté la construction du Contrat de Rivière, le SIBVH sollicite l'appui du Préfet

et celui des services DDTM et DREAL, et propose de travaillera en étroit partenariat avec les acteurs concernés du territoire, les communes, et tout particulièrement la Métropole.

Le SIBVH,

ENTENDU l'exposé de Christian Ollivier, conseiller syndical SIBVH,

VU les documents constitutifs du Contrat de Rivière signé le 28 octobre 2015 (tomes 1, 2 et 3),

VU la délibération n°10 du 21 septembre 2015 du SIBVH approuvant le Contrat de Rivière et les actions à porter et à soutenir par le SIBVH,

VU le courrier du 6 septembre 2016 adressé au Préfet par M. Jean-Claude Alexis,

VU la délibération n° 1 du 6 octobre 2016 de création d'un poste de chargé de mission,

Considérant

- le contenu de la SLGRI à décliner à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune,
- La légitimité du SIBVH au vu de ses compétences et statuts, de piloter le volet inondation de la gestion concertée à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune,
- L'inscription au budget des moyens alloués à la réalisation de cette action,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE,

ARTICLE 1 : d'engager la démarche de PAPI pour le bassin versant de l'Huveaune

ARTICLE 2 : de recruter un chargé de mission (moyenne annuelle de 50% d'un temps plein) contribuer à la mise en œuvre de cette démarche PAPI, notamment au travers du suivi de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

ARTICLE 3 : d'engager un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser en 2016-2017 l'étude préalable au PAPI (étude d'amélioration des connaissances, des enjeux liés aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune et élaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité), et d'autoriser le président du SIBVH à solliciter le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional et l'Etat pour obtenir des subventions, selon le plan de financement annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

LE PRESIDENT par intérim

Maurice REY

Annexe à la délibération / plan de financement

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

SIH
Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant de l'Huveaune

Amélioration des connaissances, des enjeux liés
aux inondations sur le bassin versant de l'Huveaune
et élaboration d'une stratégie de réduction de la
vulnérabilité – ACTION D.1.1 DU CONTRAT DE RIVIERE
Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant global de l'action : 60 000 € HT

	Taux	Montants estimatifs	
Etat	50%	30 000 €	HT
Conseil départemental 13	15%	9 000 €	
Conseil Régional PACA	15%	9 000 €	HT
Autofiancement SIBVH	20%	12 000 €	HT

TOTAL ESTIMATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100%	60 000 €	HT

MONTANT TOTAL ESTIMATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	80%	48 000 €	HT